

Conditions générales de ventes (CGV)

Dispositions générales

Dans l'ensemble des présentes conditions générales de ventes, les termes qui suivent ont pour définition :

-CGV : Désigne les présentes conditions générales de vente de produits et/ou de services.

-Prestations : désigne de façon générale l'ensemble des équipements, des pièces détachées et/ou des services indiqués sur le devis et la facture

-Client : désigne la personne physique ou morale qui a accepté devis en vue de la fourniture des prestations

-Vendeur : société ALM SERRURERIE qui a la charge de la fourniture des prestations désignées sur le devis et la facture

-Parties : désignent individuellement et collectivement le vendeur et le client

-Devis et factures : désignent le ou les documents figurant au recto des CGV et qui décrit en détails les prestations vendues au client par le vendeur. Dans le cas de devis celui-ci est émis par le vendeur et doit lui être remis par le client comportant la mention « Devis reçu avant l'exécution des travaux ».

-Contrat : comprend les CGV, le devis, la facture et les éventuels avenants pouvant être conclus entre les parties.

1. Clause de facturation

La signature de la présente vaut acceptation des conditions générales d'intervention figurant ci-dessous

2. Les renseignements donnés par téléphone ne sont qu'à titre purement indicatif et à fortiori approximatif quant aux réalités d'exécution des prestations. Le technicien n'est, en aucun cas, habilité à renseigner le client sur les conditions ou les chances de remboursement par un tiers (propriétaire, syndicat d'immeuble, assurances, etc.) Les renseignements donnés téléphoniquement ne le sont qu'à titre purement indicatif et n'engagent aucunement notre responsabilité.

3. Démarchage téléphonique :

Le client est informé de son droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique conformément aux dispositions de l'article L 223-2 du code de la consommation.

4. Conformément à l'article L.612 du code de la consommation, le vendeur a passé une convention avec un médiateur de la consommation.

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de la Consommation suivant :
MCP Médiation, 12 Square Desnouettes 75015 PARIS, par courrier postal ou sur le lien <http://mcpmediation.org> en remplissant le formulaire de saisine en ligne.

5. L'activité du vendeur ALM SERRURERIE est régie par l'arrêté du 24 janvier 2017 relatif à la publicité des prix des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment et de l'équipement de la maison. Cet arrêté impose la remise d'un devis détaillé préalablement à l'exécution de toutes prestations et précise les mentions devant y figurer. L'établissement et la délivrance d'une note sont obligatoires pour toutes prestations ou vente d'un montant supérieur ou égal à 25 euros TTC

6. Entrée en vigueur :

Le contrat entre en vigueur entre les parties à compter de la date de signature du devis par le client pour une durée d'exécution acceptée par le client.

7. Tout supplément au devis initial fera l'objet d'une facturation additionnelle. La société ALM SERRURERIE

8. Garantie légale de conformité :

En vertu de l'article L.217-4 du Code de la consommation, le vendeur doit livrer un bien ou un service conforme aux stipulations prévues par le contrat et répondre des défauts de conformité existant lors de la délivrance finale. La garantie de conformité est applicable dans un délai de deux ans après la vente et uniquement dans le cadre d'une relation entre un vendeur et un consommateur. Toutes prestations et/ou produits sont garantis deux ans à compter de leur délivrance, contre tous vices de fabrication portés, par écrit, à la connaissance de la société ALM SERRURERIE.

La responsabilité de la société ALM SERRURERIE sera dérogée en cas d'usure ou d'utilisation anormale des produits, de détérioration provenant d'accident, soit de l'intervention d'un tiers ou de refus de remplacement des pièces constatées défectueuses.

9. Toute prestation visée au présent arrêté doit faire l'objet, dès qu'elle est exécutée et en tout état de cause avant le paiement du prix, de la délivrance d'une note dans les conditions prévues par l'arrêté du 3 octobre 1983. Le client a la possibilité s'il le souhaite de conserver les pièces, éléments ou appareils remplacés conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 24/01/2017. Le prestataire fait signer au client une décharge pour les pièces, éléments ou appareils remplacés dont ce dernier a refusé la conservation.

10. Rétractation :

Le vendeur ALM SERRURERIE exerce son activité dans le domaine de la serrurerie, notamment dans le dépannage d'urgence. Ainsi, une très grande majorité des contrats sont conclus au domicile des clients lors d'interventions en urgence et entrent dans le cadre des contrats conclus hors établissement tels que défini au deuxième alinéa de l'article L 221-1.1. du code de la consommation. Il est rappelé ici que, selon les dispositions de l'article L 221-18 du code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu hors établissement. Cependant, l'alinéa 8 de l'article L 221-18 du code de la consommation prévoit que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du client et expressément sollicités par lui dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence.

11. L'ouverture de la porte ne garantit pas le bon fonctionnement de la serrure

12. Les conditions de paiement :

La signature de la présente vaut acceptation des conditions générales d'intervention. La signature du devis vaut acceptation et la ou les prestations doivent être réglés dans leurs totalité lors de l'accomplissement par le vendeur. Sauf accord contraire, les produits et prestations sont payables comptant par le client. Une majoration de retard de paiement est appliquée de plein droit et s'ajoute au montant de la facture et des frais de recouvrement. Cette majoration sera de 15% à titre de dommage et intérêt et de clause pénale outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels. Toute pièce installée chez un client qui n'a pas été acquittée est la propriété de la société ALM SERRURERIE.

13. Les prix des prestations figurent dans la partie tarifications. A chaque forfait s'ajoute le prix du déplacement de 45 €.

14. Une majoration de 50% sur le coût de nos prestations en soirée est appliquée (18h-22h) et jusqu'à 100% la nuit (22h-07h), le week-end et les jours fériés.

15. Le technicien est autorisé à appliquer des remises exceptionnelles et commerciales mais ce uniquement après autorisation de la hiérarchie.

16. En cas de commande de produit non immédiatement disponible sur place la société ALM SEERURERIE se réserve le droit de demander au client le versement d'un acompte égal à 50% du prix du produit.

17. La société ALM SERRURERIE restera étrangère à toute contestation ou réclamation quel qu'en soit l'objet, entre le client et sa compagnie d'assurance.

18. Tout montant non acquitté par le client à sa date d'échéance portera de plein droit l'intérêt de retard aux taux de l'intérêt légal de majorer de 1.5 fois connue au jour de la facturation après la première mise en demeure.

19. Résiliation :

En cas d'inexécution par le client de son obligation de paiement, le vendeur pourra, huit jours après la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer sa résiliation de plein droit du contrat, sans qu'il ait besoin d'accomplir quelque formalité judiciaire.

20. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les ventes de produits et à toutes les prestations de services effectuées par la société ALM SERRURERIE.

21. Lois informatiques et libertés :

Les informations nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires à l'exécution des prestations. Ces informations sont conservées par la société ALM SERRURERIE qui se réserve le droit de les utiliser pour ses opérations administratives, pour l'établissement d'états statistiques et pour la réalisation d'opérations marketing et commerciales.

22. Litiges :

Toute contestation doit être notifiée à l'adresse de la société ALM SERRURERIE par lettre recommandée avec avis de réception.

La Direction s'engage sous quinze jours à apporter une réponse aux contestations portant sur la qualité ou les conditions d'interventions.

Le présent devis et les prix d'intervention pratiqués par la société ayant été préalablement portés à la connaissance du client et accepté par lui-même.